

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 09 juin 2023

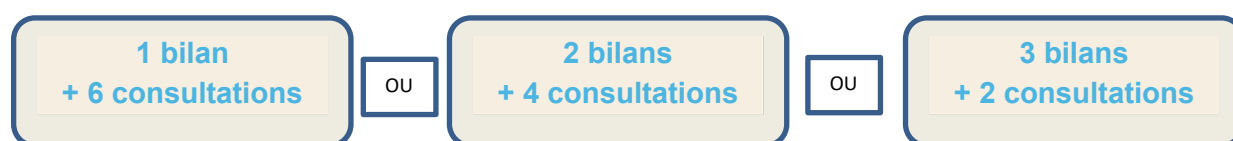
### Cancer : un parcours de soins global post-traitement proposé à tous les patients en Nouvelle-Aquitaine pour améliorer leur qualité de vie, réduire les risques de séquelles et prévenir les rechutes

Dans le cadre de la stratégie nationale de santé, le Gouvernement a fixé comme objectif la mise en place d'un parcours de soins global après le traitement d'un cancer. Depuis 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine met en œuvre et finance ce forfait à destination des patients atteints de cancer afin d'améliorer leur qualité de vie, réduire les risques de séquelles et prévenir les rechutes.

Le traitement d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la maladie seule. Les soins post-traitement **font partie intégrante du parcours de soins des patients** et proposent une approche globale de la personne. Ils visent à assurer la meilleure qualité de vie possible pour les personnes malades, sur les plans physique, psychologique et social en améliorant leur état général, les symptômes et la tolérance aux traitements.

### | Un accompagnement psychologique, nutritionnel et physique

Ce parcours, mis en œuvre après la fin du traitement actif du cancer, comprend un **bilan d'activité physique adaptée (APA)**, un **bilan et/ou des consultations diététiques**, un **bilan et/ou des consultations psychologiques**. Pour respecter le montant du forfait, le nombre de bilans et de consultations peut se répartir ainsi :



Le contenu du parcours est **individualisé pour chaque personne** en fonction de ses besoins identifiés par le médecin prescripteur.

### | Population visée

Tous les patients (enfants, adultes) atteints de cancer reconnus en affection de longue durée (ALD) et jusqu'à 12 mois après la fin du traitement peuvent bénéficier de ce dispositif. Ces personnes doivent détenir une prescription médicale réalisée uniquement par un **médecin cancérologue, un pédiatre ou un médecin traitant**.

### | 33 structures labélisées sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a lancé **deux appels à candidature (2021, 2022) afin de sélectionner les structures volontaires pour participer au déploiement de ce dispositif. [33 structures sont actuellement labélisées](#) sur les 12 départements de la région Nouvelle-Aquitaine** : 23 établissements de santé, 5 associations, 4 comités de la ligue contre le cancer et 1 Maison de santé pluri-professionnelle. Depuis septembre 2021, les **coordonnateurs de parcours des structures labélisées** déploient le dispositif en Nouvelle-Aquitaine avec l'implication de **plus de 250 professionnels en soins oncologiques de support** (environ 90 éducateurs en activité physique adaptée, 84 psychologues et 84 diététiciens).

## | Une montée en charge progressive du dispositif

Depuis septembre 2021 dans les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine, **643 patients**, dont 86% de femmes, **ont bénéficié d'un accompagnement en soins post-traitement** (APA, diététique, psychologique). Environ 200 bilans psychologiques, 300 bilans nutritionnels et 400 bilans APA ont été réalisés par ces patients et plus de 600 consultations ont été réalisées (266 consultations psychologiques et 339 consultations diététiques). Les patients bénéficiant de ce dispositif étaient principalement des femmes atteintes d'un cancer du sein (65%). Les hommes et les personnes atteintes d'un autre cancer sont à ce stade du déploiement sous représentés dans le dispositif.

Afin de finaliser la couverture géographique sur tous les territoires de Nouvelle-Aquitaine et de proposer une offre plus importante de proximité, l'ARS Nouvelle-Aquitaine lance un **3<sup>ème</sup> et dernier appel à candidature** auprès des structures volontaires pour mettre en œuvre ce parcours de soins global après le traitement d'un cancer (dépôt des candidatures avant le 30 juin 2023).

## | Une information à communiquer au patient bénéficiaire, dès la consultation de fin de traitement

La volonté de l'ARS Nouvelle-Aquitaine est donc de débiter l'accompagnement vers l'après-cancer au plus tôt **après la fin du traitement actif**, conformément aux préconisations de l'Institut national du cancer (INCa) et **au plus près des patients bénéficiaires**. La proposition de ce dispositif de soins post-traitement doit se faire dans le cadre du parcours hospitalier, mais doit être mise en œuvre de façon privilégiée en ville, pour une prise en charge des patients par une structure de proximité.

***Dès la consultation de fin de traitement, le patient doit être informé de la possibilité de réaliser un bilan psychologique, diététique ou d'activité physique adaptée et de la prise en charge de consultations associées. Cette prise en charge est gratuite pour un panier de 180 € par an et par patient, non reconductible.***

Découvrez une vidéo de présentation de ce dispositif : [https://youtu.be/ISRM\\_bwOhls](https://youtu.be/ISRM_bwOhls)

**Contact presse**  
**ARS Nouvelle-Aquitaine**  
Tel : 06 65 24 84 60  
[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)